



Ouffet

Ellemelle Ouffet Warzée

Infos

Janvier 2009

En ce début de nouvelle année, permettez-nous de vous présenter nos meilleurs vœux au nom de l'Administration communale. Que 2009 vous réserve bonheur, santé et sérénité dans un contexte actuel pas toujours évident pour tous.

∅ *Passage du Bibliobus*

Le 15 janvier et le 5 février 2009

- OUFFET, Athénée royale, Rue Mognée, 21 de 13h30 à 14h30
- WARZEE, Ec. Comm., rue des Ecoles, 2 de 14h40 à 15h00.

∅ *Ramassage des PMC des papiers-cartons*

Désormais, la collecte des PMC et des papiers-cartons aura lieu le vendredi, en même temps que le ramassage des ordures ménagères. Les PMC et papiers-cartons seront enlevés tous les 15 jours et les immondices, quant à elles, continueront à être retirées chaque semaine.

Ainsi la tournée des cartons et PMC s'effectuera les 2, 16 et 30 janvier ainsi que les 13 et 27 février.

N'oubliez pas de consulter votre calendrier Intradel. Et pour ceux qui l'auraient égaré, vous pouvez encore vous en procurer auprès de votre Administration communale.

∅ *Déclaration de propriété concernant les chiens dangereux*

Pour rappel, l'acquisition de chiens d'attaque est interdite sur notre zone de police et les chiens dangereux, d'attaque, de garde ou de défense doivent porter la muselière. De plus, tout chien dangereux doit être déclaré annuellement à l'administration communale.

En effet, l'article 91 du règlement de police stipule que *tout propriétaire de chien considéré comme dangereux doit déposer chaque année avant le 31 janvier une déclaration à l'Administration communale de son lieu de résidence et, lorsqu'il diffère de celui de son propriétaire, du lieu de résidence du chien.*

∅ *Avis aux jeunes de 12 à 15 ans*

Comme annoncé dans le précédent *Ouffet Infos*, une réunion d'information sur les activités destinées aux jeunes de 12 à 15 ans aura bien lieu le lundi 12 janvier à 20h00 à la Salle Polyvalente. Parents et jeunes, nous vous y attendons nombreux. Ce sera aussi l'occasion de vous présenter l'éducatrice responsable, Madame Edith Defawes.

La première rencontre entre les jeunes de 12 à 15 ans, fixée au vendredi 23 janvier à 19h30 est annulée. Elle est postposée au vendredi 6 février toujours à 19h30 à la Salle polyvalente. Par la suite, ce sera toujours le troisième vendredi du mois. Pour mars, vous pouvez déjà noter la date du 20.

Renseignements auprès de Caroline CASSART au0486/ 07 75 26.

∅ *Du temps à consacrer aux plus jeunes ? Dernier appel...*

L'école communale de Warzée a développé, sous le patronage des enseignants, une ETUDE GUIDÉE. Si vous souhaitez mettre à profit un peu de votre temps pour soutenir bénévolement ces enseignants, en aidant les enfants à lire, veuillez vous manifester auprès de Caroline CASSART au 0486/ 07 75 26. Afin de compléter l'horaire, nous avons besoin d'une personne pour le lundi de 15h45 à 16h15.

∅ *Permanences de la Maison de l'Emploi*

La Maison de l'Emploi se tiendra à votre disposition les mardis 13 et 27 janvier de 9h00 à 12h00 dans les locaux de l'ALE, rue du Village, 10.

Les services proposés sont les suivants :

- Aide et conseils en matière de recherche d'emploi
- Consultation des offres d'emploi sur internet
- Recherches relatives à l'emploi et à la formation
- Orientation vers les services des partenaires internes et externes
- Actes administratifs : inscription, changement d'adresse, attestations diverses.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la Maison de l'Emploi au 086 21 99 21.

∅ *Projet d'implantation d'éoliennes à Ouffet-Warzée*

Comme le prévoit la nouvelle législation régionale, une réunion d'information préalable à l'étude d'incidence, a eu lieu le dix décembre dernier à l'Administration communale. Les citoyens ont eu l'occasion de réagir au-delà de la réunion (jusqu'au deux janvier 2009) auprès de la Commune, avec copie à la société demanderesse. Beaucoup de questions pertinentes ou non ont ainsi été posées dans ces courriers.

Il n'appartient pas à l'Administration communale d'y répondre. La plupart de ces réponses se trouveront dans l'étude d'incidence qui aura lieu pendant le premier semestre 2009. Chacun pourra ainsi les consulter lors de l'enquête publique prévue normalement début de cet été. Pendant cette enquête, vous aurez à nouveau l'opportunité de vous exprimer.

A l'issue de celle-ci, une vingtaine d'Administrations seront interrogées, dont le Collège communal. Ce n'est qu'après ces consultations que la Région wallonne prendra position.

∅ *Que faire de votre sapin ?*

Afin de permettre au service public de vous débarrasser de votre sapin naturel et dégarni, devenu encombrant, vous êtes invités à le mettre à rue, avant le lundi 12 janvier 2009.

∅ *Opération de Développement Rural - Bilan positif des premières réunions d'information et de consultation*

Le développement rural, c'est l'amélioration du cadre et de la qualité de vie de tous les habitants d'une Commune. Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) se base sur la participation citoyenne pour mettre en place des projets à court, moyen ou long terme.

La population d'Ouffet a participé activement aux trois réunions d'information et de consultation organisées dans les différents villages de l'entité en novembre et décembre dans le cadre de l'Opération de Développement Rural. Après quelques explications sur le processus en cours et une brève présentation de données générales relatives à l'entité, les

participants se sont exprimés sur les atouts et faiblesses de leur Commune. Ils ont également formulé des propositions de projets afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie de leur village, de leur Commune.

Il ressort de ces premières réunions que la sécurité routière, la mobilité, l'aménagement de lieux de rencontre (salle, place), la convivialité dans les villages (comités de quartier), l'organisation d'activités pour les jeunes...sont quelques-uns des thèmes qui préoccupent les citoyens. Les comptes-rendus des différentes réunions sont consultables sur le site www.pcdr.be ou sur demande (voir coordonnées ci-dessous).

Nous remercions les citoyens qui ont participé aux rencontres et invitons ceux qui n'ont pas encore eu l'opportunité de s'exprimer à le faire. La participation citoyenne ne s'arrête pas là ! Elle continue en ce début d'année 2009 avec des réunions thématiques :

- le lundi 19 janvier 2009 à 20H00, à la Salle polyvalente d'Ouffet, sur le thème de *l'agriculture* ; toute personne intéressée par ce sujet est invitée à venir s'exprimer.
- le lundi 26 janvier 2009 à 19H00, à la Salle polyvalente d'Ouffet (rue du village, 3) ; il s'agira d'une *réunion de consultation des associations*.
- le vendredi 6 février 2009 à 18H00, à la Salle polyvalente d'Ouffet (rue du village, 3) ; cette réunion est organisée spécifiquement à l'attention des *jeunes de 15 à 25 ans*.
- le jeudi 19 février 2009 à 19H30, à la Salle polyvalente d'Ouffet (rue du village, 3)
sur le thème de *la culture*. En première partie de soirée, avant la consultation, Hervé Persain, animateur de l'action régionale au Centre Culturel de l'Arrondissement de Huy (CCAH) informera des possibilités de collaborations avec le CCAH.

Nous vous informons également qu'un groupe *Ouffet, je participe!* a été créé sur le site www.facebook.com. Vous êtes conviés à rejoindre ce groupe, c'est une autre façon de participer à l'Opération de Développement Rural.

La participation des citoyens constitue le fondement même de la démarche du développement rural. N'hésitez donc pas à participer aux prochaines réunions ou à transmettre votre avis et vos idées par téléphone, fax, courrier ou courriel aux agents de développement du GREOA qui accompagnent la Commune tout au long du processus. Vous êtes également invités à consulter le site Internet www.pcdr.be.

Meilleurs vœux !

Sarah BEAUFAYS ; Marie-Françoise GILIS; Isabelle LAURENT
Place de Chézy, 1 4920 Harzé-Aywaille tél. 04 384 67 88 - fax 04 384 74 37
pcdr.ouffet@ourthe-ambleve.be www.pcdr.be

Ø *Avis d'enquête publique : projet d'arrêté modifiant le livre II du Code de l'Environnement constituant le code de l'eau en ce qui concerne la Gestion Durable de l'Azote en Agriculture (P.G.D.A.)*

Projet de décision qui relève de la catégorie A2 des plans et programmes dont l'adoption comporte une phase de participation du public, telle que déterminée par l'art. D.29-1, § 3 du Code de l'Environnement. Enquête publique organisée conformément aux art. D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'Environnement.

L'Administration communale porte à la connaissance de la population que le projet d'arrêté modifiant le livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau en ce qui

concerne la Gestion durable de l'Azote en Agriculture (P.G.D.A.) dont l'auteur est le Gouvernement wallon, est soumis à enquête publique. La durée de cette enquête est de 45 jours.

Le dossier et le rapport d'Evaluation Stratégique Environnementale réalisé dans ce cadre peuvent être consultés depuis le 5 janvier et jusqu'au 19 février 2009, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, de 9 à 11h30, ainsi que le samedi matin de 9 à 11h30.

La personne souhaitant consulter le dossier en dehors des heures d'ouverture doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Monsieur Henri LABORY, secrétaire communal.

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'au 19 février prochain. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par M. Henri LABORY.

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès de l'Administration communale (agent communal précité) ou du département de l'Environnement et de l'Eau de la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement du Service Public de Wallonie, Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes – Tél. 081/33.64.08).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le projet objet de la présente enquête publique est le Gouvernement wallon.

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au 19 février 09
29 décembre 08	05 janvier 09	19 février 09	Administration communale d'Ouffet, rue du Village, 3 à 4590 Ouffet, le 19 février 09 à 16 heures	Collège communal d'Ouffet, rue du Village, 3 à 4590 Ouffet

Le Secrétaire,
(S)H. LABORY

Le Bourgmestre,
(S) M. GIELEN

Editeur responsable : Caroline CASSART, Echevine de l'Information